La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale

MAI 2021

NEWSLETTER N°4

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale

Mai 2021
NEWSLETTER N°4

EDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

Vous l'attendiez, voici LA GAZETTE de la CFE CGC, vous y découvrirez les actualités du moment et les négociations à venir…..
J'espère que les ponts du mois de Mai, vous auront permis de vous déconfiner et de vous ressourcer.
Car il ne fallait pas oublier :
EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAIT….Enfin dans la mesure où cela a pu être autorisé….
Demain, c'est déjà JUIN...espérons être plus serein...

Bien syndicalement

Cyril Franches
Délégué Syndical Central

FOCUS de Mai

NAO Admin + PRIME "MACRON" Commerciaux et Administratifs
Syndrome de la cabane
Déculpabiliser
Opération ANCV
Informations – CPF & Egalité Branche
Télétravail
Mieux connaitre la commission SSCT
Point déménagements
Mieux connaitre la commission métiers

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale

Mai 2021

NEWSLETTER N°4

NAO Administratifs, CONCLUSION et DESILLUSION

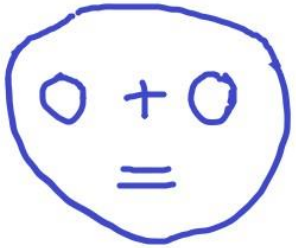

Nous avons eu le 21 mai notre dernière réunion de négociation NAO pour les collaborateurs administratifs.
La direction devait revenir avec son ultime proposition, ce fut pour nous une totale désillusion.....

Le budget augmentations collectives est passé à 0.13% de la masse salariale.
Soit 1% pour les salaires inférieurs à 35000€ pour les collaborateurs ayant une ancienneté de 18 mois.
Cette application aura un effet au 1 juillet. Pour un budget de 180 606€ avec charges.

Il est prévu une prime pouvoir d'achat dite "MACRON" d'un montant de 250€ pour l'ensemble des collaborateurs COMMERCIAUX et ADMINISTRATIFS.

En l'état nous ne pouvons accepter d'être signataire d'une telle proposition :

- Compte tenu d'un impact effet report sur les NAO de l'année prochaine en décidant d'une date d'effet au 1 juillet.
- Nous n'adhérons en rien à cette stratégie car elle amplifie davantage les écarts de salaires pour une bon nombre de collaborateurs.
- De plus, au travers du soi disant "coup de pouce" de la direction sur la prime " MACRON", les collaborateurs auront finalement moins que l'année dernière.

La direction souhaite établir un PV de désaccord compte tenu de la "NON SIGNATURE" des organisations syndicales.
Cette NAO se clôturera donc sur une décision UNILATERALE de l'employeur.

Comment justifier que notre direction ait les moyens d'investir des centaines de millions d'€, en cash, dans l'acquisition de DOMITYS où tout n'est pas gagné quant à sa rentabilité future et que pour investir dans les collaborateurs, le moteur du groupe, ils n'ont plus les moyens.

Aucune reconnaissance quant aux efforts réalisés tout au long de cette période difficile. C'est tout simplement CHOQUANT.

LA DIRECTION devra se justifier auprès de l'ensemble des collaborateurs.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

SYNDRÔME de la CABANE et RETOUR SUR SITE

Le retour précoce sur site ? Une fausse bonne idée…

La pandémie de COVID-19 a chamboulé nos vies : travail, famille, amour, santé, tout y est passé.
Nous avons tous été les victimes d'un dangereux "ennemi" contre lequel les gouvernements **planétaires ont déclaré la guerre. A ce titre, nous avons subi certains effets désastreux de ce conflit, décès, hospitalisations, contaminations, confinements/déconfinements successifs, couvre-feu dans les territoires puis national, etc...**
Mais la sortie de ces événements ne doit pas masquer un autre danger qui pèse au-dessus de notre santé : la décompensation, engendrée par la rupture d'un équilibre.

Pourquoi en arrive-t-on à la décompensation ?

- La peur des autres

Lorsque le confinement sera levé, nous pourrons ressortir, re-fréquenter certains lieux publics, en respectant bien entendu les conditions sanitaires. Nous recroiserons d'autres personnes ce qui pourrait réveiller des angoisses, de l'anxiété ou des inquiétudes. En effet, passer plusieurs mois confiné et isolé, avec des interactions sociales extrêmement limitées n'est jamais anodin et peut avoir des répercussions psychologiques. Il y a d'abord la peur d'être contaminé par quelqu'un et d'être malade, même en étant vacciné, car le virus circule toujours et ses variants sont redoutables. Cette crainte est d'autant plus renforcée dans les transports en commun, un espace clos et anxiogène qui nous confronte en permanence à autrui et qui ne permet pas toujours la distanciation sociale recommandée.

- Le retour au travail

Vous êtes nombreux à télétravailler et les semaines qui suivront le déconfinement marqueront un retour physique au bureau, du moins dans un environnement différent de votre domicile. Après des journées à construire un lieu de travail chez nous, seuls, en comité restreint ou enfermés dans un cocon dans lequel nous étions préservés des agressions extérieures, la reprise sur site sera perçue comme un changement brutal dans le quotidien; et réintégrer les espaces clos de nos sites sera également source d'appréhension et d'inquiétude qui inciteront à la peur des autres.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

DECULPABILISER

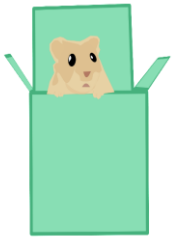

Comment se manifeste la décompensation ?
La décompensation a des effets sur nos esprits et sur nos corps. Les symptômes physiques sont assez connus : douleurs inexpliquées, grande fatigue, troubles du rythme cardiaque, problèmes respiratoires, sudations importantes et insomnies.
Du côté des troubles psychiques on retrouve l'anxiété, les crises d'angoisse, les tremblements, les suffocations ou encore une confusion de l'ordre du discours ou de l'ordre des pensées.
En définitive, le retour à la vie normale après ces tragédies ne sera pas sans conséquence sur la santé mentale. Si la majorité d'entre nous s'adaptera, d'autres auront du mal à sortir de leur zone de confort. Peur de la contamination, attitude de jugement, réadaptation au travail, besoin de surconsommation...

Qui est concerné par la décompensation ?
Certains cliniciens appuient l'idée que même une personne sans antécédents anxieux peut entrer dans un état de décompensation.
Cependant, il est important de surveiller les personnes hypersensibles, anxieuses, les hyper-empathiques et les personnes - comme les mères de famille - qui accumulent de nombreuses tâches au quotidien et une charge mentale toujours plus importante.

Quel monde pour demain ?
Nous avions demandé de la souplesse lors du premier déconfinement, mais cela n'avait pas été suivi dans les faits.
La Direction a, apparemment, retenu la leçon de l'été dernier, période durant laquelle les salariés se sont vus contraints de revenir rapidement sur leur site sans tenir compte des effets dévastateurs d'une telle décision. Nous serons vigilants sur l'organisation décidée dans les semaines qui viennent afin d'éviter de reproduire les erreurs passées.
Car ne nous méprenons pas, comment feront les salariés si les obligations du monde d'avant s'appliquent avec les obligations sanitaires du monde d'aujourd'hui pour bâtir le monde d'après ?
Il nous faut imaginer dès aujourd'hui des nouvelles façons de travailler.

Santé publique France

Retrouvez des conseils, des contacts et des sites de référence en cliquant sur l'image de Santé Publique France.

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale

Mai 2021

NEWSLETTER N°4

INFORMATIONS

EGALITE PROFESSIONNELLE BRANCHE ASSURANCE

Suite conclusion de l'accord mixité-diversité égalité professionnelle le 2 octobre 2020, la FFA et les organisations syndicales ont officialisé la signature de l'accord, en présence de la ministre déléguée Élisabeth MORENO.

Dans cet accord, il est spécifié que la branche va mettre en œuvre des dispositifs pour lutter contre le harcèlement sexuel, les agissements et les violences sexistes.

Un questionnaire doit permettre à chacun de faire un autodiagnostic et de sensibiliser les salariés sur les discriminations au travail.

Le quiz (18 questions) est terminé et arrive dans nos entreprises.

Nous vous engageons à y répondre !

VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- Beaucoup de salariés sont en ce moment sollicités par des organismes qui leur proposent de mobiliser leur CPF pour financer « gratuitement » leur formation. Vous en faites peut-être partie. Avant de vous engager, assurez-vous de la qualité des formations et des organismes qui les proposent. **Nous attirons votre attention sur les risques de captation de votre crédit CPF. Ne communiquez jamais vos codes d'accès.**
- Votre employeur doit créditer votre CPF de 500€ par an (800€ pour certaines populations spécifiques). Assurez-vous que ce versement est bien effectué. Certains « oublis » ont été constatés.
- La possibilité de verser vos heures DIF cumulées à fin 2014, converties en € (15€/heure), a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021. Au-delà ces heures seront perdues. Vous devrez présenter un justificatif quand vous mobiliserez ce crédit : feuille de paie de décembre 2014 ou janvier 2015, à défaut une attestation de votre employeur de l'époque.

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale

Mai 2021

NEWSLETTER N°4

TELETRAVAIL

Rappelez-vous, c'était en juillet 2020, une enquête a été proposée à la suite du confinement et du télétravail 5j/5 dans le contexte nouveau de la Covid-19.
En quelques mots, cette enquête démontre l'engouement des collaborateurs pour ce mode de travail, de 3800 inscrits dans ce dispositif en mars 2020, le groupe a pu accélérer en très peu de temps le déploiement des outils et permettre à la totalité des salariés contrains au travail à distance d'exercer leur activité comme au temps du présentiel au bureau.

Il ressort également côté manager que la qualité du travail a été équivalente et/ou supérieure concernant les objectifs fixés lors des entretiens annuels. L'impact a été très positif sur la performance individuelle et un point d'attention concernant l'efficacité collective.
Le bilan de la période à distance et établir des projections pour le télétravail à l'avenir.

3800 télétravailleurs dans le cadre de l'accord au début du confinement, nombre qui a été généralisé hors de l'accord suite à la généralisation de ce mode de travail.
Les résultats sont plutôt bons, voire très bon avec une qualité de travail équivalente et/ou supérieure concernant les atteintes d'objectifs fixés côté managers.
Un léger bémol concernant l'élan collectif, la communication entre les équipes et la communication interne à l'entreprise.

Impact très positif sur la performance individuelle & point d'attention sur l'efficacité collective.
Il est remonté néanmoins une perte de productivité, mais qui serait plutôt liée à des problèmes de montée en charge de logiciels, de connexion web mais surtout une explosion de l'activité dans les centres de gestion concernant les rachats impactant la volumétrie.

Concernant le passage à 3 jours, 35% des collaborateurs et managers souhaitent passer sur ce niveau de télétravail,
tout en précisant que quelques collaborateurs souhaitent être sur leur lieu de travail 5j par semaine en date de l'enquête.
Le droit à la déconnexion, les règles d'usage et la prise en charge des frais restent nécessaires. Nous attendons avec impatience les négociations du nouvel accord TELETRAVAIL cette fin d'année….

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

L'opération exceptionnelle ANCV Paris 2021 qui s'est clôturée le 26 avril 2021 a connu un très vif succès puisque plus de la moitié des salariés parisiens ont souscrit à cette offre permettant de bénéficier de 170 euros de chèques vacances pour une dépense engagée de 20 euros seulement soit un abondement de la part de votre CSE de 150 euros. Pour mémoire, la somme de 20 euros sera prélevée directement sur votre salaire du mois de mai et les chèques vacances seront prévisionnellement envoyés début juin.

Joëlle Gozland – Elue référente
Opération ANCV PARIS Exceptionnelle 2021

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

MIEUX CONNAITRE LA COMMISSION SSCT

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la commission SSCT sans jamais oser le demander !

Profitons de ce numéro du mois de mai pour vous permettre de comprendre un peu mieux le fonctionnement des instances représentatives du personnel.
Le CSE (Comité social économique) a remplacé le CE (Comité d'Entreprise), les délégués du personnel et le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) depuis les ordonnances Macron en 2019.
Le CSE est une instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant un nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise. Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Des attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Le CSE dispose de prérogatives spécifiques dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail qui s'exercent au travers de la commission SSCT (santé sécurité et conditions de travail) qui se réunit en séance plénière tous les trimestres sans compter les réunions exceptionnelles en fonction de l'actualité.
Le rôle premier de la CSSCT est de veiller à la santé et à la sécurité des salariés, mais aussi de proposer des solutions et des actions de prévention afin de lutter contre les risques professionnels. En clair, cette commission traite de toutes les questions liées aux conditions de travail.

Par exemple, à chaque publication des protocoles sanitaires, les élus de cette commission sont informés. Et, lors de notre dernière réunion, nous avons reçu le DR IDF pour nous présenter le réaménagement de la Direction Régionale 75 en Ile de France.

Vous êtes invités à consulter les Procès-verbaux dans le RDG dans « Dossiers Privées CSSCT ».

RDG : **Ressources Humaines** puis **CSE et Commissions La Mondiale** puis **Commission SSCT**

https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/rdg/Pages/DetailMetadonnees.aspx?item=fff933c6-6a71-4ce4-aeca-e7f79ac8da1c

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

Voici un bref résumé de notre dernière réunion :

POINTS à l'ODJ de la réunion SSCT du 6 avril 2021

- **Information sur les nouvelles implantations des activités de la DR Ile-de-France**

- **Information sur le déploiement du Schéma Directeur Immobilier**

En introduction, le DR de la région IdF, nous explique que cette information est présentée dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur Immobilier, en lien avec le projet de transformation de la distribution, qui s'est déployé dans la région IdF, en septembre 2020.

Il a été constitué douze équipes de proximité et multi-marchés et deux équipes qualifiées d'expertise.

Le schéma prévoit 4 zones d'implantation intra-muros : le 96 Bd Haussmann, puis Vivacity, Brune et Levallois. S'ajoute à cela des zones d'implantation extra-muros avec un pôle d'attractivité à Versailles-Saclay en prévision, qui remplacera à terme le site de Montigny Le Bretonneux, Orly-Rungis, et le maintien des sites de Chessy et Melun. Il nous fait part d'une réflexion concernant une possible implantation dans le N-O autour d'Ermont-Eaubonne.

Le principe retenu a été d'implanter les sites de travail au plus près des zones de chalandise. S'agissant des sites extra-muros, la direction régionale a identifié un potentiel de clientèle significatif entre Orly et Rungis et c'est donc Rungis qui l'a emporté avec la location d'un espace de coworking.

Le but est de rapprocher les collaborateurs de leur lieu de domicile, et non de déterminer un site unique par équipe sans tenir compte des temps de trajet de chacun.

Les collaborateurs commerciaux pourront travailler à distance chez eux, sur leur site de rattachement et sur un autre site distant en réservant au préalable une salle pour honorer un rendez-vous. Toutefois dans ce contexte, l'organisation multi-sites peut poser les problèmes suivants :

- Comment sera géré en temps réel la présence des collaborateurs sur site, au travers de la réservation préalable d'un bureau ? Pour répondre à cette question, il envisage de prolonger l'utilisation d'une application similaire à PARC au-delà de la période de crise sanitaire, afin d'avoir en permanence une vision des flux et de pouvoir les maîtriser. L'idée d'une application accessible sur smartphone lui a été soumise .
- la gestion du courrier : Des collaborateurs dédiés basés à Levallois seront chargés de récupérer et numériser les courriers dans un premier temps. Le courrier sera adressé aux collaborateurs concernés avec copie manager par mail. Ensuite l'envoi papier sera réalisé en fonction du site de rattachement du destinataire.

Concernant les administratifs : Le déménagement de Haussmann à Malesherbes a été réalisé. Les sites de Dolet et Montholon vont fermer le 30 juin.

Pour l'instant, le Groupe conserve le ratio d'un poste par collaborateur, néanmoins, la Direction des RH explique qu'une réflexion sur le flex office est engagée dans l'Entreprise. Concernant le flex office, il y aura matière à débat au sein des instances car cela peut profondément changer nos conditions de travail.

La GAZETTE
Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE-CGC la Mondiale
Mai 2021
NEWSLETTER N°4

MIEUX CONNAITRE LA COMMISSION METIERS

Les élus et les membres de la Direction se réunissent en COMMISSION METIERS tous les 2 mois ; les Elus posent des questions à la Direction sur l'organisation des services et les produits commercialisés. La Direction présente les orientations à moyen terme et la feuille de route des métiers .
Vous avez accés aux Procès Verbaux de la commission métiers dans le RDG en suivant le lien: https://ag2rlm.sharepoint.com/sites/rdg/Pages/DetailMetadonnees.aspx?item=aa8f4ed8-3ce1-4d4c-a591-8a70ea50ff3f
RDG : **Ressources Humaines** puis **CSE et Commissions La Mondiale** puis **Commission Métiers**

A titre d' exemple ,
Que s'est-il passé à la dernière Commission Métiers du 29/04/2021 ?
Nous avons traité 36 points et questions :
Les élus ont mis à l'ordre du jour la Feuille de route de la politique conseil, nous avons pu remonter aux intervenants nos attentes sur :
• La préparation de mail FLASH à adresser aux experts comptables par les conseillers sur des sujets d'actualité (exemple : les IJ des professions libérales)
• Le dépoussiérage du Portail Conseil
• La refonte des fiches juridiques (PERO , PERI, PERECO …)
• Des Kits de formation en cabinet à faire en distanciel (TEAMS)
Nous avons appris qu'un ESPACE TIERS sera finalisé d'ici fin 2021 permettant aux experts comptables de visualiser le portefeuille client commun et de résoudre ainsi plus facilement les problèmes (DSN …)
Les autres points qui étaient à l'Ordre du jour ont concerné :
• **L' actualité Réseau**
• **La Transformation par avenant des contrats Madelin Multisupport et Perp**
• **Loi PACTE : PERECO PERO …**
• **Les Mesures de soutien à la rémunération des conseillers commerciaux du MDPRO**
• **L' évolution des taches demandées aux assistantes de secteur**
• **XRM et son déploiement: les remontées des conseillers**

- **Point sur la Gestion individuelle et collective**
- **Réclamations individuelles et collectives**

Les membres de la CFE CGC qui vous représentent en Commission Métiers sont :

- BAGNAROSA Angelo
- BERNARD Laure
- DALMAU Laurence (rapporteuse adjointe)
- DELEERSNYDER Agnès
- JOFFRAUD Catherine
- KAIDI Nabil
- RIBIERE Guy
- WAKNINE Georges

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

En rejoignant la CFE-CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.
A la CFE-CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.
Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

Cyril FRANCHES
Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)
Laure BERNARD
Déléguée Syndicale (SNCSA)
Patrick BENNEZON
Délégué Syndical (SNIA)
Samuel PERROTTET
Délégué Syndical (SNAPA)
Stéphane OLLIVIER
Délégué Syndical (SNAPA)
Georges WAKNINE
Délégué Syndical (SNCSA)
Julie LUCAS
Déléguée Syndicale (SNCSA)

Cyril Franches

@cfecgc_alm

lamondialecfecgc.fr

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante cfecgc.lamondiale@yahoo.fr